

L'écho de Vagnas

en Ardèche méridionale



octobre 2020

Édito

VAGNASSIENNES, VAGNASSIENS, Chers Administrés,

Cet Écho de VAGNAS que vous allez découvrir, vient s'inscrire dans la régularité du déroulement des saisons et égrène la vie de notre village.

Malgré le contexte général, la période de la rentrée a été abordée avec sérénité et confiance en l'avenir.

Le Centre Communal d'Action Sociale se penche sur cette fin d'année. Nous ne pourrons, hélas, réunir nos aînés autour d'un repas pris dans la convivialité, mais ils ne seront pas oubliés pour autant.

Dans ce nouvel éditto, je voudrais attirer votre attention sur les actes d'incivismes, de plus en plus nombreux, que nous constatons :

- Sacs de déchets déposés au pied des containers. Pour les recyclables, évitez de les mettre dans des sacs poubelles noirs, ils sont rejetés au centre de tri et sont facturés une seconde fois. Les gros cartons doivent être apportés en déchèterie
- Déjections canines dans les rues,
- Bruit de voisinage et nuisances sonores,
- Non-respect des règles d'urbanisme et d'assainissement.

Pour avoir visité nos deux stations d'épuration, nous continuons de trouver, dans les dégrilleurs, lingettes et autres produits dérivés. Cela obstrue les tuyaux et entraîne des problèmes au niveau des pompes.

Je remercie vivement nos agents communaux qui en assument l'entretien. Je suis confiante dans l'esprit de civisme de chacun d'entre nous.

Suite à la progression de la circulation du virus COVID-19, les bars d'Ardèche ont reçu l'ordre de fermeture à partir du 24 octobre. Je vous invite, dans la mesure de vos possibilités, à donner la priorité de vos achats à l'épicerie de notre village afin de soutenir ce commerce mal mené par cette crise sanitaire.

Je vous souhaite une bonne saison à tous, à nos sportifs, nos associations qui rivalisent d'imagination, et j'espère vous rencontrer, avec toujours autant de plaisir, aux manifestations que nous pourrons vous proposer en cette période délicate.

Monique MULARONI



Nous avons appris le décès de Mme DUBELLOY Frida le 12/10/2020.
Nous présentons nos sincères Condoléances à la famille.

Le conseil municipal du 25 septembre 2020

4

POINTS SOUMIS A DELIBERATION

- **PAIEMENT DES HEURES COMPLEMENTAIRES DES AGENTS**

Ces heures sont effectuées pour les nécessités du service par les agents à temps non complet. Une délibération de principe doit être prise afin de pouvoir payer ces heures aux agents.

Adoptée à l'unanimité.

- **PRIME COVID 19**

Mme le maire propose de verser une prime de 1000 euros maximum par agent soumis à un surcroit de travail pendant le confinement. Cette prime est exonérée d'impôts sur le revenu et de cotisations sociales. Mme le maire en définira le montant par arrêté.

Le conseil autorise à l'unanimité Mme le maire à verser cette prime.

- **REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DES AGENTS COMMUNAUX**

Les frais de mission du personnel des collectivités qui se rendent en formation peuvent être remboursés sur présentation de justificatifs et sur la base d'un barème fiscal en vigueur.

Le conseil municipal accepte le remboursement des frais de mission aux agents à l'unanimité.

- **REMBOURSEMENT DE TROP PERCU D'UN AGENT**

Suite au changement de statut d'un agent et d'une erreur de saisie informatique par la secrétaire, un agent doit rembourser un trop perçu, afin de régulariser la situation.

Le conseil municipal propose la compensation du trop perçu par la prime COVID attribuée éventuellement à l'intéressé, sinon l'agent devra rembourser le trop perçu.

Deux conseillers sont pour l'effacement de ce trop perçu au bénéfice de l'agent.

- **MODIFICATION DES BUDGETS COMMUNE ET ASSAINISSEMENT**

A la demande du percepteur, il convient de modifier les budgets commune et assainissement en raison de l'effacement de la dette d'une administrée par la commission de surendettement, 1650.09€ pour le budget commune et 1274.17€ pour le budget assainissement.

- **AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE CFA DE MIRABEL POUR UN CHANTIER PAYSAGER**

Ce CFA forme des paysagistes. Il recherche des chantiers pour les travaux pratiques. Ce chantier se déroulerait pendant une semaine sur l'espace communal pour des travaux de taille de haies, d'entretien des bacs à fleurs, de renouvellement des plantes etc.... Le groupe se composera d'environ 12 personnes. La commune aura en charge les déplacements, l'achat de plantes et de matériel si nécessaire, les repas et la rémunération de l'intervenant par une mise à disposition. Sur le principe le conseil municipal est d'accord mais il demande qu'une relance pour une estimation sur la rémunération de l'intervenant soit faite.

Décision ajournée au prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

L'assureur GROUPAMA est venu en mairie afin de faire le point sur les bâtiments assurés. Il nous recommande de mettre une alarme à l'école car il y a beaucoup de matériels et l'établissement n'est pas sécurisé. Cette demande n'est pas retenue par le conseil municipal.

- **AMENAGEMENT DU JARDIN DE L'ECOLE PAR LES ELEVES**

Une animation serait mise en place par Stéphanie (ATSEM) pendant les heures de récréation. Cela concernera l'aménagement du petit jardin derrière la cantine: plantation de fleurs, d'arbustes. Un achat de plants et de matériel adapté aux enfants sera nécessaire. Le budget se chiffre à environ 300 euros. Le conseil approuve ce projet.

- **INTERPELLATIONS DES ELUS**

Une personne de la commune informe l'adjointe que les caniveaux du village sont encombrés de terre et d'herbe et donc mal nettoyés pendant l'année selon elle. Une autre personne lui a parlé de la dégradation du chemin de Seignac.

Plusieurs personnes ont interpellé une conseillère par rapport à l'entretien des cimetières (Brujas et Vagnas) qui laisse à désirer.

Un conseiller demande à quelle date le terrain de basket (à côté du tennis) sera disponible. Mme le maire l'informe que celui-ci est opérationnel. Il demande aussi ce qu'il en est des commissions ouvertes. Mme la maire va y réfléchir mais on attend aussi la fin du COVID.

Un conseiller aimerait qu'un planning des futurs conseils soit établi.

Le musée médiéval: bilan de la saison



Le 30 septembre, le musée a fermé ses portes pour cette saison 2020. Après mûre réflexion et informations extérieures diverses, le président de l'association a décidé de ne pas ouvrir pendant les vacances de la Toussaint. Aucune fête au village n'étant programmée jusqu'à la fin de l'année, le musée réouvrira ses portes début avril 2021. D'ici là, **les visites sur rendez-vous restent possibles.**

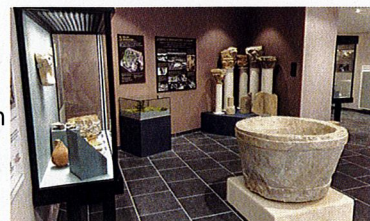
Le bilan de cette première saison, quelque peu particulière, on le sait, est moins bon qu'espéré. Durant les 83 jours d'ouverture de la saison estivale, 254 entrées ont été enregistrées soit en moyenne 3 entrées par jour.

En détail : 136 entrées plein tarif, 5 entrées demi-tarif, 20 entrées groupe, 93 entrées gratuites (dont 27 au cours des Journées du Patrimoine)

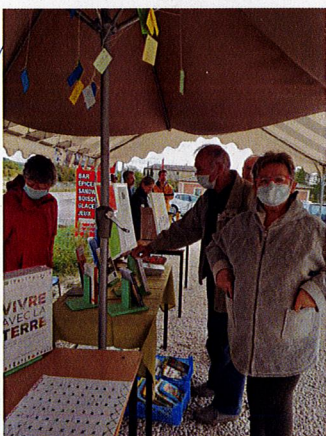
On se consolera tout de même : le Musée du Louvre n'a reçu que 30 % de ses visiteurs habituels

Merci pour l'engagement des membres bénévoles de l'association des amis du musée qui ont permis de faire vivre cette saison.

Rendez vous est donné à tous en avril 2021



La vie des associations



Lundi 5 octobre, s'est tenu le premier forum des associations de Vagnas.

Etaient présents les associations de la Chasse et du Brevet de chasse ; les Sans soucis ; le Tennis club ; Enfance et avenir ; Vagnas Patrimoine et Circuit-court. Les Amis du musée n'ont pas eu le temps d'organiser leur présence et s'en sont excusés. La pétanque était absente.

L'association Circuit-court nous a proposé un cochon rôti à consommer sur place ou à emporter.

La mairie remercie ces participants qui ont contribué à apporter un peu de convivialité au sein du village en ces temps un peu compliqués.



Vagnas patrimoine devait organiser un « stand castagnade » sur le marché du lundi 19 octobre.... Organisation annulée suite à l'arrêté de la préfète de l'Ardèche, du 15 octobre 2020 stipulant l'interdiction de dégustations sur place, lors de marchés ou de castagnades.

La Traversée du village

Dans le cadre de l'étude de la sécurisation de la traversée du village (RD 579) ; les services du département ont posé un système de comptage sur la départementale, au niveau de l'entrée nord.

Durant cette période (du 28/8/20 au 5/09/20) ; le trafic moyen journalier relevé a été de 4155 véhicules par jour (dont 124 Poids Lourds).

Le relevé des vitesses de circulation montrent que 85 % des véhicules roulent dans les limites autorisées. Il reste tout de même 249 infractions moyennes journalières... (en très grande majorité dans le sens Barjac-Vallon).

Afin d'affiner cette étude, le service départemental envisage la pose de « chicanes » provisoires.

Inscription sur les listes électorales

Les élections départementales et les élections régionales auront lieu en 2021. Pour participer à ces scrutins, vous devez être inscrit sur les listes électorales. **Pensez à vous inscrire!**

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire (L. 9 du code électoral).

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées soit par internet, en utilisant le téléservice proposé par service-public.fr, soit en se rendant en mairie, soit par un tiers dûment mandaté en mairie ou encore par courrier, à l'aide du formulaire Cerfa n°12669*02

Les pièces exigées sont:

- Une pièce d'identité, carte nationalité d'identité ou passeport. A défaut, vous devez fournir :
 - une pièce justifiant de votre identité (par exemple : carte vitale, permis de conduire),
 - Une pièce justifiant de votre nationalité (par exemple : acte de naissance de moins de trois mois, certificat de nationalité).
- Un justificatif d'attache à la commune:
 - S'il s'agit de votre domicile : un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
 - S'il s'agit du domicile de vos parents : un document attestant du lien de filiation et un justificatif de domicile du parent ;

Recensement militaire

Tous les jeunes garçons et jeunes filles qui atteignent l'âge de 16 ans, doivent se faire recenser à la mairie de la commune de domicile **dans le mois qui suit leur anniversaire**, ceci afin d'obtenir leur attestation de recensement, document nécessaire pour passer des examens, inscription d'office sur les listes électorales.

Ordures ménagères

Deux précisions concernant le ramassage des ordures ménagères :

Les personnes qui sont dans l'incapacité de se déplacer aux points d'apports volontaires pour déposer leurs déchets ménagers et leur recyclables, peuvent se faire connaître au secrétariat communal, nous ferons le nécessaire pour leur venir en aide.

Pour les professionnels qui bénéficient encore du ramassage en porte à porte jusqu'au 31 décembre 2020, la collecte se fera tous les quinze jours durant les semaines IMPAIRES :

- Dans la nuit de dimanche à lundi pour les ordures ménagères

- Dans la nuit de lundi à mardi pour les emballages (professionnels disposant d'un bac jaune)

A compter du 1er janvier 2021, ils auront la possibilité soit de faire appel à un prestataire privé, soit de continuer à bénéficier du ramassage par la Communauté de Communes. A cet effet, ils seront contactés d'ici quelques semaines afin qu'une proposition tarifaire leur soit faite pour l'année à venir.

Alerte Frelons

Depuis ce printemps, des nids de frelons ont été répertoriés sur notre commune. Nous attirons l'attention de tous sur les risques de destruction de tels nids. Elle nécessite la plus grande prudence et doit, autant que possible, être réalisée par un professionnel pour éviter tout accident. En effet, le frelon est capable d'injecter une quantité de venin importante toxique pour l'homme et peut envoyer sa victime très vite aux urgences. En outre, son dard puissant et long peut traverser des matières épaisses (comme des bottes en caoutchouc) et même asperger du venin à distance.

Si vous repérez un nid, renseignez vous au 06 12 97 37 33.

